

Le dispositif vaudois

Accompagnement des personnes migrantes victimes de violence
domestique aux statuts précaires

Journée du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique 6 juin 2024

Chloé Maire, travailleuse sociale à la Fraternité du CSP Vaud
Gaétan Baeriswyl, chargé de missions - violences domestiques au SPOP



Plan de présentation

1. **Genèse du dispositif vaudois**
2. **Constats : vulnérabilités des personnes migrantes victimes de violence domestique**
3. **Sortir de la violence : exploration des pistes**
4. **Le préavis informel**
5. **Campagne de prévention**
6. **Premier bilan**

1. Genèse du dispositif vaudois

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

(Convention d'Istanbul)



Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique

(LOVD)



Consultation du CSP (Constats terrain)

Propositions BEFH, DGCS et SPOP :

Financement de la mise en conformité à la Convention d'Istanbul, de l'accompagnement et de l'hébergement des femmes migrantes victimes de violences au sein du couple

Décision du Conseil d'État du 29 juin 2022

- Crédits supplémentaires
- 60 jours au Centre MalleyPrairie
- Logement EVAM pour femmes migrantes
- Tenir compte des besoins des personnes migrantes victimes de violence liées à leur orientation affective et/ou sexuelle ainsi qu'à leur identité de genre
- Préavis informels (note explicative) du SPOP
- Poste de spécialiste au SPOP



- Campagne de communication
- Poste au CSP
- CSP partenaire de l'État

2. Constats : vulnérabilités des personnes migrantes victimes de violence domestique

Problèmes fréquents :

Méconnaissances → de la langue
→ des lois
→ des fonctionnements de la société
→ de leurs droits

Absence de réseau social et familial ≡ isolement

Non reconnaissance des diplômes

Perte du permis ?

En cas d'absence d'autorisation de séjour : → peur de faire appel à la police
→ peur de renvoi de Suisse

Réflexions sur victimisation secondaire :

- Éviter les auditions systématiques → Majorité des justificatifs par écrit
- Éviter d'aborder les violences en audition → Récits souvent déjà recueillis (LAVI, CMP, etc.)
- Meilleure attention aux récits → Faisceau d'indices par corroboration

3. Sortir de la violence: exploration des pistes

- Exploration des différentes possibilités de quitter la personne qui a recours à la violence
 - Droits propres ?
 - Désir de rester en Suisse?
 - Retour dans le pays d'origine, dans un autre pays ?
 - Possibilité de vivre dans un autre domicile ?
 - Faire une demande de permis de séjour?

- Exploration des éventuelles possibilités de régularisation (art. 30 LEI)
 - Information des possibilités de régularisation
 - Information quant au **préavis informel**
 - Information de l'accès à l'aide d'urgence après le séjour au Centre d'Accueil MalleyPrairie

- Possibilité de renouvellement d'autorisation de séjour à la suite de la rupture (art. 50 LEI)
 - Information du droit au renouvellement de l'autorisation de séjour et la procédure

4. Le préavis informel

- **Prise en charge à la Fraternité du CSP Vaud**
 - Premier rdv = création du lien de confiance
 - Identification des besoins de la personne
 - Exploration des différentes pistes possibles pour sortir de la violence
 - Explication de la possibilité d'une demande de préavis informel

➤ Examen du préavis au SPOP

- Vérification de toutes les possibilités d'octroi d'autorisation
- Art. 30 LEI : «cas individuels d'une extrême gravité»
- Pseudo-analogie avec les «raisons personnelles majeures» (cf. art. 50 LEI et 77 OASA) → attestation des violences
- Art. 30 LEI et 31 OASA: possibilités de réintégration

Situation **particulière** dans sa **globalité**

➤ Demande Formelle

- Compléments
- Demande selon art. 30 LEI
- Inscription dans une commune

➤ Suivi de la personne

- Collaboration avec le réseau
- CMP, LAVI, Unité de médecine des violences
- Médecins et thérapeutes
- Avocats
- EVAM

➤ Examen de la demande formelle par le SPOP

- Reprise en détail
- Demande de pièces complémentaires (assurer que la situation remplit les conditions)
- Proposition au SEM pour approbation avec mention du dispositif cantonal
- Si besoin : légère argumentation
- Attente...

5. Campagne de prévention

- Campagne d'information à l'intention des personnes en situation précaire
- Objectifs
 - Informer les personnes quant au fait qu'elles ont des droits quand bien même elles sont sans statut de séjour.
 - Les aider à sortir de l'isolement
 - Les informer correctement
- Travail avec 3 expertes de vécus
 - Informer les personnes dans des endroits où elles ne sont pas ou peu accompagnées
 - Informer les professionnels du domaine social et médical large
 - Informer le public large

Résultat de la campagne



Avec ou sans permis, vous avez des droits.

Victime de violence à la maison ?

 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
BEFH



Les violences sont illégales, y compris à la maison.

Vous êtes victime de violence domestique ?

 Centre d'accueil MalleyPrairie Hébergement 24h/24 et écoute pour les victimes de violence dans le couple, avec ou sans enfant.
Contact : 021 620 76 76 | www.malleyprairie.ch

 La Fraternité CSP Vaud
Informations sur les permis de séjour, conseils et suivi juridique.
Contact : 021 560 60 98 | www.csp.ch/valud | frat@csp-vaud.ch

STOP VIOLENCE DOMESTIQUE
VD.CH / VIOLENCE-DOMESTIQUE



Lieux d'affichages et importance



Avec ou sans permis, vous avez des droits.

Victime de violence à la maison ?

Centre d'accueil
MalleyPrairie

Hébergement 24h/24
et écoute.
Contact : 021 628 76 76 |
www.malleyprairie.ch

La Fraternité CSP Vaud

Informations sur
les permis de séjour.
Contact : 021 560 60 98 |
www.csp.ch/vaud |
frat@csp-vaud.ch

STOP VIOLENCE DOMESTIQUE
VD.CH / VIOLENCE-DOMESTIQUE



Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
BEFH



6. Premier bilan

2023-2024

- Construire ensemble : CSP-SPOP vers une meilleure prise en compte des situations de violence
- Réflexions sur les réalités de chaque service (délais, limites, etc.)
- Nécessité fréquente de prolonger les délais au Centre MalleyPrairie
- Cas hors projet : Asile (primauté du droit)
- Objectif : affiner les pratiques, meilleure détection, meilleures possibilités de sortir de la violence, meilleure prise en compte des attestations des professionnels du réseau
- Évolution: Résultats de la campagne de communication, retours du SEM
- Chiffres au 31 mars 2024 :

Préavis	+	-
14	10	0

SEM	✓	×	?
6	3	0	3

Merci de votre attention

Questions

